

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL
DU 08 MARS 2010**

L'an deux mil dix, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil municipal d'IS-sur-TILLE, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Michel MAILLOT, Maire.

Présents : M. M. MAILLOT, M. J. GRELET, Mme N. TERRIOT, M. Ch. BAUJARD, Mme A. GIGON, M. H. GAUDE, Mme D. LETOUZEY, M. J.M. COLLET, M. D. GASSE, Mme S. CHAUVINEAU, M. X. RABAGO, Mme M. ROUSSELET, M. B. BELHADJ, M. G. PERRIN, Mme M. BIGEARD, Mr D. LEFEBVRE, Mme F. MOZER, M. Th. DARPHIN, Mme A. LIOTARD, M. A. AUFFRET, Mme C. SOLDATI et M. M. FANOI.

Excusés : Mme Ghislaine GUINET, procuration à Mme Dominique LETOUZEY ; Mme Isabelle RETAILLEAU, procuration à M. Henri GAUDE ; Mme Claudette CORMILLOT, procuration à M. Michel MAILLOT ; M. Jean-Marc GARCIA, procuration à M. Jacques GRELET ; Mme Agnès DEMANGEON, procuration à Mme Nicole TERRIOT.

I. Administration générale :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;

S. CHAUVINEAU est élue secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du 1^{er} février 2010 ;

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu du Conseil municipal du 1^{er} Février 2010.

3. Règlement intérieur des salles municipales ;

Il est proposé de réviser le règlement intérieur des salles municipales à l'occasion de la remise en service de la salle de l'Orangerie. La difficulté majeure repose sur l'état des lieux sachant qu'il y a 1200 mises à disposition de salles par an. Les évolutions nécessaires du règlement proposé portent sur trois points :

- la systématisation des états des lieux dans les salles quand il y a prêt de matériel audio visuel ou de la cuisine et lorsqu'elles sont louées à des résidents d'Is sur Tille.
- la demande de caution pour les locations des résidents est systématisée.
- La mobilisation explicite des personnels effectuant le ménage dans la vérification de l'état de fonctionnement des salles.

Cette actualisation du règlement a été l'occasion de vérifier l'ensemble de la procédure nécessaire au prêt des salles dans de bonne condition.

N TERRIOT conseille de voir avec Monsieur de LAMBERTERIE les modalités pour les dépôts de caution.

Monsieur Darphin propose que les articles ayant fait l'objet d'une évolution puisse à l'avenir être surlignés pour faciliter la lecture.

N TERRIOT propose que soit révisé l'article 10 concernant les assurances.

JM COLLET, au vu des remarques faites, propose de rencontrer Monsieur de LAMBERTERIE pour la procédure concernant les cautions et de ré examiner l'article 10 pour le prochain conseil.

Le Conseil Municipal adopte le nouveau règlement intérieur à l'unanimité, et propose que l'article 10 soit revu pour le prochain conseil.

II. Affaires foncières :

4. Bilan des acquisitions et cessions immobilières ;

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en matière de droit de préemption urbain conformément à la délibération du 25 mars 2008.

5. Acquisition des parcelles AN 518 et 521 : rue Jean Ducros ;

Le développement par la société NEOLIA de l'ensemble immobilier « Clos La Forge » a conduit à la division de la parcelle originellement cadastrée section AN n° 444 en 16 lots construits et 2 lots composant l'assiette des voiries. Ces deux derniers bénéficient pour l'un à la rue Jean Ducros pour l'emprise nécessaire inscrite en emplacement réservé au plan d'occupation des sols et pour l'autre à créer une liaison entre cette dernière et la rue Félix Laidet. La société NEOLIA propose de céder à la commune pour l'Euro symbolique ces parcelles.

Nicole Terriot demande que soit précisé qui prend en charge les frais : sur l'acte de vente et dans la délibération du CONSEIL.

JACQUES GRELET répond que cette précision est mentionnée dans les conventions passées avec le lotisseur : les frais de notaires sont à leurs charges.

Jacques GRELET adjoint à la voirie informe que le haut de la rue JEAN DUCROS sera mis en sens unique : de la rue Félix LAIDET à la rue SALENGRO.

Considérant que lesdites parcelles présentent un intérêt pour la collectivité, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles AN n° 518 et 521 aux conditions définies dans le projet d'acte établi par maître Antoine BESSON ;

6. Acquisition des parcelles CAPELLI : lot les hauts de la Côte :

Une convention de transfert des équipements et espaces communs du lotissement « Les Hauts de la Côte » a été établie le 21 décembre 2005 avec la SA CAPELLI ; Les travaux sont achevés depuis le 5 décembre 2008 et n'ont pas fait l'objet de décision d'opposition. L'achèvement de la procédure passe par l'établissement devant notaire d'un acte de cession des parcelles au profit de la commune.

Henri Gaudé demande que soit vérifié l'état d'avancée des finitions des travaux de voiries du lotissement.

JACQUES GRELET répond qu'il y aura un état des lieux réalisé avec le lotisseur avant la signature de l'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'acquérir les parcelles AW 465 et AW 466 aux conditions définies dans le projet d'acte établi par maître Yvan CUNIN ;

II. Affaires financières :

Service de l'Eau et de l'Assainissement

Nicole TERRIOT adjointe aux finances rappelle que la ville d'Is-sur-Tille a affermé ses réseaux eau et assainissement par convention avec la S.A.U.R. La SAUR effectue pour le compte de la commune la distribution de l'eau, la collecte et le transport des eaux usées. La ville réalise uniquement les travaux d'investissement. Pour financer ceux-ci, elle perçoit une surtaxe communale.

Le traitement des eaux usées est organisé par le Syndicat d'Assainissement Is-Marcilly qui est un établissement public indépendant de la ville.

Budget eau

7. Compte administratif 2009 ;

Le C.A. retrace toutes les opérations effectuées dans l'année et donne les résultats d'exploitation et d'investissement.

C'est le compte réalisé par l'ordonnateur c'est à dire le Maire. C'est pourquoi, Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		122 770,34		44 106,58		166 876,92
Opérations exercice	104 939,19	149 737,10	158 405,92	208 829,22	263 345,11	358 566,32
TOTAUX	104 939,19	272 507,44	158 405,92	252 935,80	263 345,11	525 443,24
Résultats clôture		167 568,25		94 529,88		262 098,13
Restes à réaliser			236 316,13	82 961,41	236 316,13	82 961,41
TOTAUX CUMULÉS	104 939,19	272 507,44	394 722,05	335 897,21	499 661,24	608 404,65
Résultats définitifs		167 568,25	-58 824,84			108 743,41

La section d'exploitation dégage un excédent de 167 568.25 €

La section d'investissement présente un excédent de 94 529.88 €, [Les restes à réaliser, qui seront repris au budget primitif 2010, s'élève en dépense à un montant de 236 316.13 € et en recettes à la somme de 82 961.41 €](#)

Nicole TERRIOT indique qu'en investissement les principaux travaux réalisés sont ceux de la fin des travaux de la tranche n°6 (rue du Colombier, rue C. Grandcompain et rue Jean Ducros).

- que les restes à réaliser reportés au BP 2010 correspondent aux travaux à réaliser rue de la Confrérie, parking du Bief, quartier rue Foch - impasse Dumas - rue H. Dunant - rue Molière.

Le conseil municipal, à l'unanimité (M. Michel MAILLOT, Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8. Compte de gestion 2009 :

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2009 dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur du Trésor Public et propose au conseil municipal de statuer :

- 1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;
- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

9. Affectation des résultats 2009 :

La clôture de l'exercice 2009 fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 94 529.88 € qui sera reporté au c.001 du budget primitif 2010 section « investissement ».
- des restes à réaliser, qui seront repris au budget primitif 2010, en dépenses pour la somme de 236 316.13 € et en recettes pour la somme de 82 961.41 € soit un solde négatif en RAR de 153 354.72 € d'où un déficit réel d'investissement de 58 824.84 €
- un excédent d'exploitation cumulé de 167 568.25 €.

Sur proposition de Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2009 au compte 002 section « exploitation » pour 108 743.41 € et au compte 1068 « autres réserves » pour 58 824.84 € du budget primitif 2010.

10. Budget primitif 2010

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, propose au vote du conseil municipal le budget primitif 2010 qui retrace la reprise et l'affectation des résultats.

Le budget primitif 2010 s'équilibre donc section par section.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 252 217.41 € et en investissement à la somme de 688 539.90 €.

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 310 960 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 183 582.41 €, par le jeu des comptes 023 et 021, sans augmenter la surtaxe eau mais en ayant recours à un emprunt à hauteur de 18 453.82 €.

Les travaux 2010 prévus sont : rue Jean Jaurès – rue de l'Égalité – rue du Général Bouchu et Cour Jacqueline plus les frais de maîtrise d'œuvre.

Nicole TERRIOT rappelle que le budget eau retrace beaucoup d'opérations d'ordre budgétaires et très peu d'opérations réelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le projet de budget primitif 2010 du service de l'eau

Budget assainissement

11. Compte administratif 2009 :

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, rappelle que, comme pour le service de distribution d'eau, le service collecte et transport des eaux usées est affermé et la ville réalise les travaux d'investissement. Pour financer ces travaux, la ville perçoit une surtaxe communale. Le compte administratif retrace toutes les opérations effectuées dans l'année et donne les résultats d'exploitation et d'investissement.

C'est le compte de l'ordonnateur c'est à dire du Maire.

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		89 069,19		53 360,68		142 429,87
Opérations exercice	76 187,62	133 337,05	176 158,28	175 167,86	252 345,90	308 504,91
TOTAUX	76 187,62	222 406,24	176 158,28	228 528,54	252 345,90	450 934,78
Résultats clôture		146 218,62		52 370,26		198 588,88
Restes à réaliser			406 364,83	214 396,67	406 364,83	214 396,67
TOTAUX CUMULÉS	76 187,62	222 406,24	582 523,11	442 925,21	658 710,73	665 331,45
Résultats définitifs		146 218,62	-139 597,90			146 218,62

La section d'exploitation dégage un excédent de 146 218.62 €

La section d'investissement présente un excédent de 52 370.26 €, des restes à réaliser, qui seront repris au budget primitif 2010, en dépenses pour la somme de 406 364.83 € et en recettes pour la somme de 214 396.67 €

Nicole TERRIOT indique qu'en investissement les principaux travaux réalisés sont : rue C. Grandcompain – Villecharles – chemin des carrières - rue Jean Ducros.

- que les restes à réaliser reportés au BP 2010 correspondent aux travaux à réaliser cour Fernet - rue de la Confrérie, parking du Bief - rue François Mitterrand.

Le conseil municipal, à l'unanimité (M. Michel MAILLOT, Maire s'étant retiré de la salle conformément au texte légal) constate, que pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, sont conformes avec les indications du compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur du Trésor Public.

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

12. Compte de gestion 2009 ;

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, présente le compte de gestion 2009 dressé par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur du Trésor Public et propose au conseil municipal de statuer :

1) sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;

- 2) sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le conseil municipal à l'unanimité :

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009, par Monsieur DE LAMBERTERIE receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

13. Affectation des résultats 2009 ;

La clôture de l'exercice 2009 fait apparaître :

- un excédent d'investissement de 52 370.26 € qui sera reporté au c.001 du budget primitif 2010 section « investissement ».
- des restes à réaliser, qui seront repris au budget primitif 2010, en dépenses pour la somme de 406 364.83 € et en recettes pour la somme de 214 396.67 € soit un solde négatif en RAR de 191 968.16 € d'où un déficit réel d'investissement de 139 597.90 €
- un excédent d'exploitation cumulé de 146 218.62 €

Sur proposition de Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation 2009 au compte 002 section « exploitation » pour 6 620.72 € et au compte 1068 « autres réserves » pour 139 597.90 € du budget primitif 2010.

14. Budget primitif :

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, propose au vote du conseil municipal le Budget primitif 2010 qui retrace la reprise et l'affectation des résultats.

Le budget primitif 2010 s'équilibre donc section par section.

La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 139 120.72 € et en investissement à la somme de 797 937.83 €

Ce budget permet de financer des travaux à hauteur de 263 120 € avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 56 783.72 €, par le jeu des comptes 023 et 021, sans augmenter la surtaxe assainissement mais en ayant recours à un emprunt à hauteur de 70 502.28 €

Les travaux 2010 prévus sont : le poste Félix Léchenet, le chemin des Varennes plus les frais de maîtrise d'œuvre.

Nicole TERRIOT rappelle que le budget assainissement retrace beaucoup d'opérations d'ordre budgétaires et très peu d'opérations réelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le projet de budget primitif 2010 du service de l'assainissement.

Budget Commune :

15. Budget primitif 2010 :

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, rappelle que le budget d'une collectivité territoriale repose sur la comptabilité M14 qui est soumise aux règles de la comptabilité publique

Elle propose au conseil municipal le vote du budget primitif, c'est-à-dire qu'il faut ouvrir des crédits budgétaires pour le fonctionnement des services de la ville et pour l'investissement qui sera un choix approuvé ou non par le conseil municipal.

En ce qui concerne la fiscalité locale, c'est-à-dire les impôts payés par les contribuables issois, ce sont les services du cadastre qui déterminent les classes d'imposition des biens et le service des impôts donne une valeur à ces biens détenus par chaque individu en fonction de chaque classe.

Chaque année, la loi de finances réactualise les bases des impôts sur les ménages (habitation, foncier bâti et non bâti).

Le coefficient de revalorisation des bases (valeurs locatives) par l'état est fixé à 1.012 pour 2010, soit une hausse de 1.20 % correspondant à l'inflation prévisionnelle pour 2010. En 2009, la revalorisation des valeurs locatives était de 2.50 %.

Le conseil municipal détermine et vote le taux qui s'applique à ces bases.

Pour 2010, les conseils municipaux continuent de disposer du pouvoir de vote des taux des impôts ménages et vote aussi le taux relais qui remplace en 2010 le taux de Taxe Professionnelle voté les années précédentes.

Depuis plusieurs années, l'augmentation des taux a été faite en fonction de l'inflation de l'année N-1.

Effectivement, nous nous sommes engagés lors de notre campagne municipale « à ne pas augmenter la fiscalité plus que l'inflation, sous réserve de bénéficier du même soutien financier de nos partenaires (Etat, Région, Département) ».

Comme nous l'avons vu précédemment, l'augmentation des bases par l'état est de 1.20 % ce qui ne nous laisse pas de marge de manœuvre.

C'est pourquoi, compte tenu des diminutions constantes des dotations de l'Etat, le budget primitif a donc été équilibré avec une hausse des taux de 0.60 %.

En ce qui concerne les dotations et compensations de l'Etat

Les collectivités perçoivent des compensations au titre de ces différentes taxes, en fonction des exonérations appliquées à certaines familles (nombre d'enfants, revenus modestes etc...). Il en était de même pour une durée déterminée au titre des taxes professionnelles notamment pour des entreprises qui ferment ; en 2010, nous percevons encore une dotation de 35 259 € au titre de la TP LINPAC.

Ces allocations compensatrices diminuent : 74 289 € en 2010 contre 77 895 € en 2009 et 86 148 € en 2008.

Les dotations de l'état régressent.

Auparavant, l'enveloppe des dotations de l'état évoluait avec l'inflation et une partie de la croissance. Cette enveloppe est constituée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale, de la dotation d'instituteurs et de la dotation nationale de péréquation.

Aussi pour 2010, au lieu de retenir une évolution indexée sur le taux prévisionnel d'inflation (+ 1.20 %), le montant de la Dotation Forfaitaire de 2009 ne sera majoré que de 0.60 % (soit la moitié de l'inflation).

C'est pourquoi, face à une situation sociale de plus en plus difficile pour nos concitoyens (chômage, montée des précarités, crise économique et financière), face aux incertitudes quant à nos ressources liée aux réformes territoriales et fiscales du gouvernement, et afin de ne pas ajouter une nouvelle pression fiscale sur les ménages, nous proposons une augmentation raisonnée des taux de 0.60 % afin seulement de compenser les pertes de ressources liées en particulier à la Dotation Forfaitaire pour l'année 2010.

FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2010 – section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes pour un montant de 3 721 485 € (pour mémoire le montant mandaté y compris les charges rattachées en 2009) s'est élevé à 3 228 497.27 €

L'auto financement prévu au BP 2010 s'élève à 370 310.45 € alors qu'au BP 2009, il était de 408 288.70 €

Si l'on compare uniquement les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses totales moins le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements), 3 207 174.55 € (3 154 674 ,30 € en 2009), l'augmentation par rapport au budget 2009 est de 52 500.25 € (+ 1.66 %).

LES DEPENSES

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, détaille les postes les plus importants.

Le budget proposé tient compte des augmentations au titre des frais de personnel, des consommables, carburant, eau, gaz, téléphone etc...

D'une manière générale, l'estimation des crédits de fonctionnement a été basée sur les crédits ouverts et consommés en 2009. Certains postes ont été maintenus, d'autres, comme les consommables (eau, gaz, carburant, téléphone...) ont été majorés de + 2 % en fonction des crédits consommés, tout en essayant de limiter au maximum les dépenses.

L'enveloppe concernant les subventions aux associations a bénéficié de la même actualisation soit + 2 %.

Certes, certains crédits devront être réajustés en cours d'année.

Les charges de personnel, qui représentent 56.46 % des dépenses réelles de fonctionnement et 48.65 % du total de la section de fonctionnement sont en augmentation de 6.52 %.

En 2009, les frais de personnel représentaient 53.80 % des dépenses réelles de fonctionnement et 45.90 % du total de la section de fonctionnement.

En effet, nous devons tenir compte des avancements, de l'augmentation de la valeur de l'indice, du maintien et de la progression du régime indemnitaire mise en place.

LES RECETTES

Concernant les recettes fiscales et les dotations de l'Etat, n'ayant pas obtenu tous les documents officiels, les crédits inscrits correspondent au réalisé 2009.

Pour 2010, les recettes réelles s'élèvent à 3 721 485 €

Les recettes de fonctionnement réelles diminuent de 176 111.45 € par rapport aux recettes réalisées en 2009.

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, détaille les postes les plus importants.

Produit des services

La principale recette concerne le restaurant municipal : 180 150 € contre 160 150 € au BP 2009 et réalisé 2009 : 175 909 €, ce chiffre est en augmentation.

Impôts et taxes 2 211 640 €

Contributions directes (impôts ménages) : 1 027 465 €

Autres impôts locaux = compensation relais : 1 152 805 €

Droits de place : 14 370 €

Le budget proposé augmente les taux de 0.60 %.

Une précision concernant le produit des impôts ménages.

- Les bases de taxes d'habitation sont de 4 085 000 € soit + 5.53 %, si on enlève la réactualisation Etat (1.20 %) il y a 4.33 % de plus en habitation ;

- Taxes foncières propriétés bâties : 4 278 000 € soit + 7.54 %, si on enlève la réactualisation Etat (1.20 %) il y a 6.34 % de plus en propriétaires fonciers.

Evolution des bases et produit attendu

	Bases 2009	Bases 2010	Evolution Des bases	Taux 2009 + 0.60 %	Produit attendu
TH	3 871 000	4 085 000	5.53 %	7.55 %	308 418 €
TFPB	3 978 000	4 278 000	7.54 %	16.25 %	695 175 €
TFPNB	69 600	69 700	0.14 %	34.25 %	23 872 €
TOTAL					1 027 465

Par contre les bases de la TP diminuent 1 158 000 en 2010 contre 1 188 000 en 2009.

LA COMPENSATION RELAIS

DEFINITION

La compensation relais remplace en 2010 les recettes de taxe professionnelle (TP) en attendant la mise en place du nouveau panier de recettes à partir de l'année 2011.

Elle permet de garantir aux communes un montant de recettes au moins égal au produit perçu en 2009.

Cette compensation comporte deux composantes :

- La première composante indépendante du vote des taux est fixée par les services fiscaux (1 151 937 €) ;
- La seconde composante dépendante du taux voté par la commune permettra de bénéficier d'un produit supplémentaire de 868 €.

Ce taux voté est appelé taux relais [il remplace, en 2010, le taux de TP voté les années précédentes]. Il sera remplacé en 2011 par le taux de cotisation foncière des entreprises.

Dotations, subventions et participations : 1 121 725 € contre 1 173 293 € en 2009

Ces dotations de l'Etat (Dotation Forfaitaire, DSR, compensations impôts locaux... sont calculées en fonction de la superficie, de la population totale, du potentiel fiscal...)

- La dotation la plus importante, la Dotation Forfaitaire inscrit : 887 955 € soit + 0.60 % d'augmentation par rapport au réalisé 2009 ;
- La dotation de solidarité rurale : 81 819 € inscrit en 2010 correspond au réalisé 2009.

Tableau retraçant les compensations de l'Etat au titre des taxes d'habitation, taxes foncières et taxes professionnelles.

DENOMINATIONS	2008	2009	2010	Variation par rapport à 2009
TAXE HABITATION	28 560	28 075	27 577	-1,77%
TAXE FONCIERE	14 395	11 692	11 557	-1,15%
TAXE FONCIERE NON BATIE	3 245	3 342	3 360	0.53 %
TAXE PROFESSIONNELLE	39 911	34 786	31 795	- 8.60 %
TOTAL	86 111	77 895	74 289	- 4.63 %

INVESTISSEMENT

Le budget investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 413 425 €.

Deux projets (l'extension du restaurant municipal d'enfants et la construction d'un court de tennis couvert) ont été inscrits volontairement, mais ils ne seront réalisés qu'à condition que nous sachions les financer dans l'enveloppe d'emprunt affectée. En effet, le montant de l'emprunt doit être maintenu comme les années précédentes à hauteur de notre capacité d'autofinancement et de plus, nous devons tenir compte de l'emprunt (430 000 €) déjà inscrit pour équilibre au titre des restes à réaliser qui sont les dépenses engagées au 31.12.2009 et non mandatées.

- Sachant que la priorité est le confort et la sécurité des enfants des écoles et que le restaurant municipal est en sur effectifs d'accueil ;
 - Sachant que l'école Sainte Jeanne d'Arc a comme projet d'investir dans un restaurant scolaire et que cet organisme ne prendra sa décision qu'au mois de juin 2010 ;
- Nous proposons d'inscrire ces 2 projets (court de tennis couvert et restaurant municipal) et dès que nous aurons connaissance de la décision de l'Ogec, nous retirerons par Décision Modificative un de ces deux projets.
- De ce fait, l'emprunt qui servirait pour équilibre serait d'environ 655 000 €, ce qui est encore beaucoup trop en rapport avec le virement de la section de fonctionnement (370 000 €). C'est pourquoi, nous recherchons d'autres modes de subventions (exemple : Ambitions Côte d'Or) afin de diminuer l'enveloppe d'emprunt.

LES DEPENSES

Cette section de dépenses d'une commune intègre en priorité le remboursement de la dette en capital (288 000 €) et les nouveaux investissements proposés au vote du conseil municipal.

Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, détaille les dépenses d'équipement proposées par fonction (2 121 605 €)

Sports : 572 872 €

- défibrillateur : 1 900 €
- centrale alarme Cosec : 622 €
- radian Cosec : 4 150 €
- construction d'un bâtiment moto cross : 170 000 € (charge à la commune 50 000 €)
- construction d'un court de tennis couvert : 345 000 €
- remplacement des huisseries maison des associations : 40 000 €
- réfection bloc sanitaires (hommes) maison des associations : 10 000 €
- remplacement ballon d'eau chaude et aspirateur maison des associations : 1 200 €

Voirie : 789 000 €

- corbeilles à papier, protections trottoirs, signalisation routière, petit outillage, lame de déneigement : 21 000 €
- programme de voirie proprement dit : 768 000 €
 - o rue des carrières
 - o rue du Président Wilson
 - o rue de la Rochotte
 - o végétalisation merlon + rochotte
 - o quai Mitton
 - o Rue Victor Hugo
 - o Pont de Langres
 - o MOE lotissement et voirie ZI
 - o Prolongement rue Wilson vers STEP

Eaux pluviales : 40 000 €

- travaux divers dont rue F. Mitterrand

Eclairage public : 75 100 €

- programme Siceco : 50 000 € (parking A. France, plaine de jeux, rue H. Pigeon)
- coffrets forains (place de la République, de la Résistance, plaine de jeux) et prises pour guirlandes : 5 100 €
- dissimulation réseaux rue Anatole France : 20 000 €

Culture – Bibliothèque : 1 250 €

- divers matériels (écran plat, mobilier, scanner) + salle d'expo (éclairage, frigo, micro ondes) : 1 250 €

Affaires scolaires : 11 510 €

- Pour A. France : divers mobiliers (tableaux blancs interactifs, 2 ordinateurs plus imprimante, 12 tables et chaises plus équipements bureau du Directeur, bancs cour des grands, poubelles, miroir WC) : 6 500 €
- Pour Matisse : divers mobiliers : 5 010 €

Administration générale : 38 200 €

- achat mobilier zone d'accueil et bureau accueil restaurant municipal : 4 700 €
- acquisition d'un minibus : 20 000 €
- achat mobilier : 6 300 €
- achat informatique mairie : 7 200 €

Matériel espaces verts : 54 490 €

- véhicule électrique : 10 000 €
- Travaux de végétalisation : 18 000 €
- Divers matériels (souffleur, nappe chauffante, bacs à fleurs, arrosage automatique, épandeur engrais) : 26 490 €

Bâtiments communaux : 450 183 €

- extension restaurant scolaire : 350 000 €
- acquisition lave-vaisselle, fontaine à eau, centrale de désinfection restaurant municipal : 8 680 €
- équipement salle des professeurs Anatole France : 750 €
- mise en place élévateur (handicapés) Espace Carnot : 20 000 €
- installation ballon d'eau chaude Espace Carnot : 400 €
- porte d'accès salle du conseil : 11 000 €

- achat rideaux accueil mairie, bureau du maire, orangerie : 6 380 €
- œuvre d'art accueil mairie : 8 500 €
- câblage informatique mairie : 7 000 €
- achat rayonnages galerie maison de l'emploi : 4 000 €
- sous comptage eau : cosec camping piscine : 3 300 €
- restauration de deux tableaux église St Léger : 15 473 €
- avenant électricité église : 200 €
- achat illuminations Noël : 8 000 €
- petit outillage atelier + matériel électrique feu d'artifice : 6 500 €

Urbanisme : 89 000 €

- enveloppe pour réserves foncières : 80 000 €
- aide à la rénovation de façade : 3 000 € (ancienne formule)
- frais de bornage ZA : 3 000 €
- complément frais divers PLU : 3 000 €

M. Darphin demande le détail du montant des « restes à réaliser ».

Nicole TERRIOT, donne les sommes globales en dépenses (990 723.32 €) et en recettes (914 633 €) et l'informe que l'état détaillé de ces sommes sera joint au compte administratif 2009.

Mme LIOTARD demande quelle est l'œuvre d'art de la Mairie.

M. Maillot informe le conseil municipal qu'il s'agit d'une œuvre de Florian ROSIER. Ceci correspond à une volonté d'investir dans des œuvres d'art, après les bustes réalisés ces dernières années, il a été choisi d'installer une œuvre d'art vue par tous. Le choix s'est arrêté sur un vitrail installé à l'accueil de la Mairie.

Cette initiative sera accompagnée d'une première opération de mécénat organisée par la commune pour cofinancer une partie de ce projet.

LES RECETTES : 2 413 425 €

Les dépenses d'investissement sont financées par :

- L'autofinancement 370 310.45 € contre 408 288.70 € en 2009.
- La T.L.E. : (*taxe locale d'équipement*)

Il s'agit d'une taxe payée par les personnes qui construisent sur la commune. Le taux est de 5 % sur une valeur retenue par les services fiscaux. L'enveloppe annoncée est de 220 000 €.

- Les amortissements :

C'est une opération d'ordre budgétaire c'est-à-dire une écriture comptable : dépense de fonctionnement et recette d'investissement pour 144 000 €.

- Les subventions attendues : 527 018 €
 - o Bâtiment moto-cross : 120 000 € (FNDS, CR, CG 21)
 - o Tennis couvert : 96 150 € (CG 21, CR, FFT, TCI)
 - o Œuvre d'art mairie (dons) : 4 000 €
 - o Restauration tableaux église St Léger (dons) : 15 473 €
 - o Véhicule électrique (CR21) : 2 000 €
 - o Extension restaurant municipal (DGE) : 105 000 €
 - o Remplacement huisseries maison des associations (CG21) : 11 705 €

- Maison de l'emploi 94 500 € (CG 21)
Subventions demandées fin 2009 mais non accordées à ce jour
 - CG 21 accueil mairie : 18 825 €
 - CG 21 orangerie : 27 947 €
 - CG21 chauffage Charbonnel : 13 418 €
 - CR 21 et DGD révision POS : 18 000 €
- Les Ventes de terrains en ZA (Rue de la Rochotte) : 37 000 €
- Le F.C.T.V.A. : 210 000 €

Dans le cadre du plan de relance pour l'économie, nous avons respecté notre engagement conventionnel en réalisant en 2009 les dépenses réelles d'équipement pour la somme de 1 780 339 €.

En conséquence, à compter de 2010, le mécanisme de versement anticipé du FCTVA est pérennisé.

Le FCTVA sera dorénavant calculé à partir des dépenses réalisées l'année (n-1).

- L'emprunt : 902 496.55 €

Pour l'équilibre du budget proposé, il faut inscrire un emprunt de 902 496.55 €. Nicole TERRIOT rappelle les engagements pris au titre des deux projets et précise que les emprunts sont réalisés en fonction de l'avancement des travaux et suivant les besoins de trésorerie.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2010.

16. Fiscalité :

Sur proposition de Nicole TERRIOT, adjointe aux finances, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de fiscalité de 0.60 % par rapport à 2009.

Taxes	Taux votés
Taxe d'habitation	7.55 %
Taxe foncière (bâti)	16.25 %
Taxe foncière (non bâti)	34.24 %
Taux relais	10.00 %

IV. Personnel communal :

17. Régime indemnitaire du personnel communal : modification

Il est proposé au conseil municipal de modifier la délibération du 13 septembre 2004 en y ajoutant un paragraphe IX relatif à la prime de sujétions spéciales, concernant les agents du patrimoine, ainsi rédigé :

IX : PRIME DE SUJETIONS SPECIALES :

⇒ Cette prime ne peut être versée qu'aux seuls agents appartenant au cadre d'emploi des adjoints du patrimoine.

⇒ Le montant est fixé par le décret n° 95-545 du 2 mai 1995 et l'arrêté du 24 août 1999.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'instituer, à compter du 1er janvier 2010, la prime de sujétions spéciales des adjoints du patrimoine, le versement sera mensuel.

V. Travaux :

18. Travaux voirie programme 2010

J. GRELET, Adjoint chargé de la voirie présente le programme des travaux de voirie prévu au budget 2010.

Opérations
Parking rue de la Confrérie Création d'un parking VL rue de la Confrérie près de l'école maternelle
Parking du Bief Création de places longitudinales dans l'alignement et entre les arbres
Rue Jean Ducros Renforcement et revêtement de la partie haute (de rue Félix Laidet à rue Roger Salengro)
Voie nouvelle en zone industrielle Champs Bezançon Création d'une voie de désenclavement de rue du Triage à route du Camp américain
Rue de la Rochotte Renforcement et revêtement en enduit superficiel bicouche de rue Félix Léchenet à INTERMARCHÉ
Parking cour du gymnase Anatole France Aménagement de l'espace en parc de stationnement VL
Quai Miton Aménagement ponctuel de sécurité : calibrage de la chaussée au droit des sorties de garages
Trottoirs pont dit de Langres Reprise des trottoirs sur le pont
Parking quillier Aménagement complet de l'espace entre rivière et quillier en parking pour les activités multiples de la plaine de jeux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le programme de travaux de voirie 2010. Il précise que ces travaux sont financés en totalité par la commune et sont inscrits au budget communal en investissement ;

Le Conseil Municipal décide de solliciter le concours financier du Conseil Général de la Côte-d'Or au titre du Fonds Cantonal de Développement Territorial et au titre des amendes de police et s'engage à ne pas débiter les travaux avant l'attribution de la subvention ;

QUESTIONS DIVERSES

T DARPIN demande quelles actions sont déposées par la commune dans le cadre du programme « Ambitions Côte d'Or »

M. MAILLOT précise la liste des projets déposés : salles des capucins, le tennis couvert, la construction du pont, l'agrandissement du restaurant scolaire, l'aménagement de la Zone AMI, la Zone artisanale de la Rochotte, le moto cross et le petit train.

Par ailleurs, Monsieur BAUJARD informe le conseil municipal que M. JEUDI, en remerciement de l'accueil de son exposition, a offert à la commune un tableau. Celui-ci sera exposé dans un lieu où l'ensemble des Issois pourra l'admirer.